

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 13 mars 2012

CG12/2^{ème}/VII-04

L'an deux mil douze, le 12 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PETITE RANDONNEE

ETAT D'AVANCEMENT

En 1991, l'Assemblée Départementale a retenu le principe de la mise en place d'un Plan Départemental des Itinéraires de Petite Randonnée. L'objectif poursuivi prévu par les lois de décentralisation de juillet 1983 était de protéger les chemins contre des aliénations possibles suite notamment à des aménagements et à des remembrements fonciers.

Une majorité des communes du département a délibéré (environ 2/3) sur les tracés constitués de tronçons plus ou moins importants et en 2006 ces données ont permis de démarrer un Système d'Information Généralisé Départemental faisant l'état de ces sentiers et mettant en exergue l'ensemble des sentiers protégés par les délibérations des communes : 900 kms étant recensés représentant quelques 2 142 tronçons répertoriés.

Ce travail abouti en 2011 a permis de recenser aujourd'hui 233 itinéraires pour 2 205 kms de sentiers répartis sur 142 communes. Le travail de saisie et de cartographie étant achevé, je vous propose d'informer chaque commune concernée, du travail réalisé et de leur mettre à disposition une carte ainsi que les délibérations concordantes visant la création de ces sentiers de randonnée.

PERSPECTIVES DE REALISATION DES ITINERAIRES A COMPTER DE 2012

Dans le cadre de la programmation du Schéma Départemental d'Organisation Touristique, 23 itinéraires du Tarn-et-Garonne ont été recensés à travers les éditions existantes qui sont : "Midi-Pyrénées à Pied", "le Midi-Quercy à Pied" et les "sentiers forestiers en Midi-Pyrénées". Il s'agit d'une première démarche l'objectif étant d'éditer un topo-guide sur une sélection de 50 sentiers balisés et entretenus du Tarn-et-Garonne.

Pour réaliser cette mission, je vous propose dans un premier temps :

- de valoriser l'ensemble du travail qui a déjà été réalisé à travers la mise en place du Système d'Information Généralisé Départemental,
- de signer une convention avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre qui a en charge la validation des itinéraires ainsi que le balisage afin de labelliser ces sentiers selon une charte établie entre le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et l'Agence de Développement Touristique,
- de promouvoir ces itinéraires auprès du public des randonneurs et du grand public sur un site dédié à la randonnée et qui fera partie intégrante du site internet de l'Agence de Développement Touristique,
- de créer et d'éditer un topo-guide "le Tarn-et-Garonne à pied" avec 50 itinéraires labellisés avec les relais locaux et répartis sur l'ensemble du département.

Parallèlement à ce travail de recensement et de promotion, une proposition est faite dans le cadre du plan d'action en faveur du tourisme présenté lors de cette session visant à mettre en place une signalétique autour des itinéraires de petite randonnée. Au-delà de la charte graphique qui sera proposée lors d'une prochaine session budgétaire, le Département interviendra pour financer des panneaux d'information au départ des chemins de randonnée d'intérêt départemental labellisés par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve pour 2012, les perspectives suivantes de réalisation des itinéraires dans le cadre de la programmation du schéma départemental d'organisation touristique :
 - . valorisation de l'ensemble du travail réalisé à travers la mise en place du Système d'Information Généralisé Départemental,
 - . signature d'une convention avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre qui a en charge la validation des itinéraires ainsi que le balisage afin de labelliser ces sentiers selon une charte établie entre le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et l'Agence de Développement Touristique,
 - . promotion de ces itinéraires auprès du public des randonneurs et du grand public sur un site dédié à la randonnée qui fera partie intégrante du site internet de l'Agence de Développement Touristique,
 - . création et édition d'un topo-guide "le Tarn-et-Garonne à pied" avec 50 itinéraires labellisés avec les relais locaux et répartis sur l'ensemble du département ;
- Donne mandat à l'Agence de Développement Touristique pour établir la convention avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,